

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2021

La séance débute à 20h15.

Jean-Luc CHAVY a donné pouvoir à Hervé GUILLEMIN
Marie-Claire LANDREVEAUX est excusée.

Françoise BOUKHELF est élue secrétaire de séance.

1)- Présence de Juliette LAVAULT, architecte et présidente de l'atelier CLAIRE-VOIE situé à Autun et de son associé.
Mme LAVAULT présente son historique, ses méthodes de travail ainsi que le déroulement de la maîtrise d'œuvre.

Suite à l'achat de la maison dite de la « Done » à Quincy et afin de proposer un projet innovant pour la réhabilitation de cette habitation, il est nécessaire de recourir aux services d'un architecte.

Dans un premier temps, le métrage de la maison sera effectué le 20 juillet prochain.

De ces mesures découleront une première esquisse qui sera présentée à la prochaine réunion prévue le 17 septembre à 19h.

2)- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP.

Il a été conçu pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Ce référentiel M57 a vocation à remplacer l'actuel référentiel M14 à partir du 1^{er} janvier 2024.

La commune s'était proposée de passer au référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2022 par le biais d'une adoption volontaire. Cependant pour ce faire, il convient de changer de version de logiciel. Après étude des devis reçus, il apparaît que le coût de ce changement est bien trop onéreux.

Le conseil refuse le passage au M57 au 1^{er} janvier 2022 à l'unanimité.

3)- Suite à un travail avec M. CUSSONNEAU, référent de la commune au service de gestion comptable, l'actif de la commune a été mis à jour. Afin d'intégrer les nouveaux biens et retirer les biens mis au rebus, il convient de prendre une décision modificative au budget principal 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité.

4)- Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération du Conseil Communautaire n°2021/059 du 18 mai 2021 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois–Morvan.

Les compétences suivantes ne seront plus du ressort de la CCGAM :

- L'informatique et les logiciels ;
- L'achat et la location des copieurs des mairies ;
- Le soutien des sports de nature défini en annexe A des statuts actuels ;
- La gestion des étangs de Bousson et de La Goulette ;
- Les études relatives à la création d'un office intercommunal des sports ;
- La gestion des fourrières animales ;
- La gestion de la fourrière automobile.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5)- Il convient de mettre à jour les tarifs et modalités de location des tables/bancs et chapiteaux loués par la commune.

- **1 table + 2 bancs** : 5 € la journée (10 tables et 20 bancs sont disponibles)

- **Chapiteaux** :

CHAPITEAUX	Tarifs habitants	Tarifs personnes hors commune
5m x 12m	100 €	150 €
6m x 12m	100 €	200 €
Caution	500 €	750 €

Le montage et le démontage se feront avec la présence de l'agent communal.

Les chapiteaux loués par les habitants de la commune sont à monter sur la commune et non à l'extérieur sinon le tarif personne hors commune s'appliquera.

6)- L'adressage de la commune avance. Un devis pour les plaques et noms de rues est en attente.

Le sondage fait au cours des dernières élections fait ressortir les choix de couleurs suivants : fond ivoire et caractères bordeaux avec insertion du blason de la commune sur les plaques des noms de rues.

Les habitants vont recevoir prochainement un courrier d'explication des démarches à effectuer ainsi qu'une attestation de modification d'adresse.

7)- Concernant les travaux de voirie, il reste à combler le tablier du pont à Sauterne.

Suite au changement de la porte et la fenêtre de la salle de réunion, les baguettes de finitions ont été posées, il reste à changer le cylindre du barillet.

Afin d'homogénéiser la façade de la salle de réunion et du garage communal, les portes de l'atelier seront repeintes dans un ton de gris.

Les travaux du terrain de pétanque commenceront le 12 juillet, il est prévu un terrain de 15 m x 5m.

Il convient de remettre en état les lavoirs de Quincy par une éventuelle pose de résine transparente afin de l'étanchéfier (en attente de devis), pour celui de Commune les travaux de rénovation seront faits par des bénévoles du conseil municipal et des habitants de la commune, la SCI de Digoine participera à l'achat des matériaux.

Il faudra également procéder au curage et au nettoyage de la mare à St Martin.

8)- Le traditionnel repas des aînés et du conseil est prévu le dimanche 19 septembre prochain dans le respect des conditions sanitaires du moment.

La séance se termine à 22h00.